



N° 2058

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 novembre 2025.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*visant à honorer la mémoire de Madame la Médecin générale inspectrice Valérie André par son inhumation à l'Hôtel national des Invalides,*

présentée par  
M. Lionel CAUSSE,  
député.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Née en 1922, Madame la Médecin générale inspectrice Valérie André, disparue en 2025, fut une figure exceptionnelle de l'histoire militaire, médicale et républicaine de notre pays.

Première femme à accéder au grade de général dans l'armée française, pionnière du secours héliporté, de la médecine aérospatiale et de l'engagement féminin dans les forces armées, elle a consacré sa vie au service de la Nation, incarnant par son parcours les valeurs de la République dans leur expression la plus noble : courage, égalité, fraternité, loyauté, excellence.

En 1947, répondant à l'appel du doyen de la faculté de médecine de Paris, le professeur Léon Binet, face à la pénurie de médecins militaires, Valérie André se porte volontaire pour rejoindre l'Indochine.

Assistante au service de neurochirurgie, elle participe à plusieurs dizaines d'opérations chaque mois et suit ensuite la formation de chirurgien de guerre. Parachutiste brevetée, elle est larguée dans des zones isolées du Cambodge et du Laos, devenant la première femme à piloter un hélicoptère sanitaire en zone de combat.

Sous le feu ennemi, elle évacue plus de 160 blessés, souvent au péril de sa vie. En 1952, elle est également la première femme à apponter sur un porte-avions, dans des conditions météorologiques extrêmes, pour secourir des blessés.

Au-delà des champs de bataille, elle contribue à la création de la Ligue française de secours et de sauvetage aérien (LIFRASSA), qui servira de base réglementaire à l'organisation du SAMU aérien. Cofondatrice de l'Académie de l'air et de l'espace, elle devient une référence internationale dans la médecine aéronautique et spatiale.

À partir de 1981, quittant le service actif, elle engage un combat décisif pour l'ouverture des carrières militaires aux femmes. Grâce à son action et à celle de ses successeurs, la parité progresse dans les armées : les femmes y représentent aujourd'hui plus de 20 % des effectifs dans certains corps, et leur contribution est reconnue à égalité avec celle de leurs camarades masculins.

Mme Valérie André est également la première femme à recevoir la Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite et la Grand-Croix de la Légion d'honneur à titre militaire, une distinction inédite pour une femme. Elle demeure, à ce jour, la femme la plus décorée au monde.

Pourtant, aucune femme n'a encore été inhumée à l'Hôtel national des Invalides pour ses seuls mérites personnels et militaires. Les rares femmes qui y reposent doivent leur présence à un lien conjugal ou à des circonstances historiques exceptionnelles.

Cette absence interroge. L'Hôtel national des Invalides, voulu par Louis XIV pour honorer les soldats blessés, est devenu le lieu le plus emblématique de la mémoire militaire française. Y accueillir Valérie André serait un acte fort de reconnaissance et d'égalité, un message adressé aux générations futures : celui du mérite, du courage et de la fidélité à la République.

Comme Marie Curie, première femme entrée au Panthéon pour ses réalisations scientifiques, ou Geneviève de Gaulle-Anthonioz pour son engagement humaniste, Valérie André mérite d'être honorée à titre militaire dans ce lieu hautement symbolique.

La famille de Madame Valérie André a exprimé son accord plein et entier à ce transfert. Il pourrait s'accompagner de celui de son époux, le colonel Alexis Santini – héros de guerre, ancien résistant, pionnier du secours héliporté et instructeur en vol de Mme André. Ce serait une première : un mari rejoignant son épouse aux Invalides, inversant les rôles habituels et renforçant le message d'égalité porté par cette démarche.

Ce projet bénéficie d'un soutien citoyen massif – plus de 3 000 signatures recueillies – et transcende les clivages politiques. C'est pourquoi il est proposé à l'Assemblée nationale d'adopter la présente résolution et d'inviter solennellement le Gouvernement à organiser, avec la famille, cet hommage national.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### **Article unique**

L’Assemblée nationale,

Vu l’article 34-1 de la Constitution,

Vu l’article 136 du Règlement de l’Assemblée nationale,

Considérant le parcours hors du commun de Madame la Médecin générale inspectrice Valérie André, première femme à avoir atteint le grade de général dans l’armée française ;

Considérant son engagement exemplaire dès sa jeunesse comme médecin militaire volontaire en Indochine, parachutiste, première femme pilote d’hélicoptère en zone de guerre, et première femme à apponter sur un porte-avions ;

Considérant sa contribution décisive à la médecine militaire, au sauvetage aérien, à la médecine aérospatiale, ainsi qu’à l’intégration des femmes dans les armées ;

Considérant son action en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans les carrières militaires, bien avant leur ouverture officielle aux femmes ;

Considérant sa participation à la création de la Ligue française de secours et de sauvetage aérien et son rôle fondateur au sein de l’Académie de l’air et de l’espace ;

Considérant son statut de femme la plus décorée au monde, notamment distinguée par la Grand-Croix de l’Ordre national du Mérite et la Grand-Croix de la Légion d’honneur à titre militaire — une première pour une femme ;

Considérant le soutien exprimé par la famille de Madame Valérie André à un transfert de sa dépouille à l’Hôtel national des Invalides, aux côtés de son époux, le colonel Alexis Santini, héros de guerre et pionnier du secours héliporté ;

Considérant le symbole fort que représenterait un tel geste pour l’histoire républicaine, la reconnaissance du rôle des femmes dans nos armées et la construction de notre mémoire nationale ;

Considérant le fait qu'aucune femme n'a, à ce jour, été inhumée aux Invalides en raison de ses seuls mérites personnels et militaires ;

Considérant l'exemple comparable de Marie Curie, première femme à entrer au Panthéon pour ses réalisations scientifiques, ainsi que celui de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, honorée à titre civil ;

Considérant l'émotion suscitée dans tout le pays par la disparition de Madame Valérie André et l'élan citoyen en faveur de cette démarche, concrétisé par des milliers de signatures à la pétition nationale ;

1. Invite le Gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires, en concertation avec la famille de Madame Valérie André, pour permettre son inhumation à l'Hôtel national des Invalides ;

2. Invite le Gouvernement à envisager, le cas échéant, le transfert conjoint de son époux, le colonel Alexis Santini, dans le respect de leur histoire commune et des valeurs qu'ils ont incarnées ;

3. Invite le Gouvernement à organiser un hommage national à la hauteur de l'engagement exceptionnel de Madame Valérie André, première femme générale et pionnière de la médecine militaire et aéronautique.